

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
MARDI 26 JUIN 2012
A 20H00

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA), M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Philippe NOYER), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Christian MAMY), M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLÉ, M. Olivier COLLO (pouvoir de Mme Martine ARNAL), M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (pouvoir de M. Jean-Roch GAILLET), M. Jean-Luc PESSEY, Mme Roselyne LECOMTE (pouvoir de M. Kamel EL FEDIL), M. Pierre Yves-STUCKI (pouvoir de Mme Pascale RENAUD), M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET (pouvoir de Mme Nathalie KRAMER), M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, Mme Daniella TROCHU, M. Guy HEMET (pouvoir de Mme Dana SOLECKI), M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Thierry VOITELLIER, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, Mme Christine de la FERTE (pouvoir à M. Michel BANCAL), Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHERON.

Absents excusés : M. Michel COLIN, M. Philippe NOYER (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Christian MAMY (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), Mme Martine ARNAL (pouvoir à M. Olivier COLLO), M. Jean-Roch GAILLET (pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET), M. Kamel EL FEDIL (pouvoir à Mme Roselyne LECOMTE), Mme Pascale RENAUD (pouvoir à M. Pierre Yves-STUCKI), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), Mme Nathalie KRAMER (pouvoir à M. Marc EMONET), M. Frédéric BUONO, M. Erik LINQUIER, Mme Dana SOLECKI (pouvoir à M. Guy HEMET), Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Michel SAPORTA, M. François LAMBERT, Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE), M. Michel BANCAL (pouvoir à Mme Christine de la FERTE), M. Michael THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Pierre Yves-STUCKI
Date de convocation : 19 juin 2012
Date d'affichage de la convocation : 19 juin 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de membres présents : 54

N° de l'ordre du jour :

2012.06.01 : Modification des statuts de Versailles Grand Parc – Adhésion des communes de Bougival, Châteaufort et la Celle-Saint-

Cloud à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

□ **M. François de MAZIERES, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) propose l'adhésion des communes de Bougival, Châteaufort et la Celle-Saint-Cloud à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc;*
- 2) propose d'approuver les statuts révisés de la communauté d'agglomération portant sur l'adhésion des communes de Bougival, Châteaufort et la Celle-Saint-Cloud, ainsi que la définition d'une nouvelle représentation communautaire qui en découle ;*
- 3) autorise le Président ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et à la notifier aux Maires de l'ensemble des communes membres de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ainsi qu'aux maires des communes de Bougival, Châteaufort et la Celle-Saint-Cloud ;*
- 4) décide de solliciter les préfets des Yvelines et de l'Essonne aux fins qu'ils prononcent, après consultation des conseils municipaux des communes membres et des communes souhaitant devenir membres, conformément aux dispositions de l'article L.5211-18 du Code général des collectivités territoriales, la modification statutaire relative à l'adhésion des communes de Bougival, Châteaufort et la Celle-Saint-Cloud et autres modifications statutaires de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.06.02 : Approbation du compte de gestion 2011 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

□ **M. Jean-Marc LE RUDULIER, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) vote le compte de gestion 2011 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*

- 2) déclare que le compte de gestion 2011 visé par le comptable est conforme au compte administratif 2011 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.06.03 : Approbation du compte administratif 2011 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

- **M. Jean-Marc LE RUDULIER, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur sur la base du rapport de présentation,

le Président s'étant retiré au moment du vote, la présidence du Conseil est confiée à M. Jean-Marc LE RUDULIER.

le Conseil communautaire :

1) adopte le compte administratif de l'exercice 2011 en conformité avec le compte de gestion 2011 adopté précédemment ;

2) arrête les résultats définitifs de l'exercice 2011 tels que résumés dans les tableaux ci-après :

Réalisation de l'exercice 2011	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	83 704 401,42 €	97 441 569,20 €
Investissement	5 848 414,86 €	11 427 788,80 €
Résultats reportés de l'exercice 2010	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		2 697 446,91 €
Investissement		4 467 354,12 €
Restes à réaliser 2011 reportés sur 2012	Dépenses	Recettes
Investissement	17 132 366,71 €	1 312 543,00 €
Excédent de fonctionnement		16 434 614,69 €
Besoin de financement en investissement		5 773 095,65 €

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser et dit que les sommes seront reprises dans la décision modificative n° 1 (budget supplémentaire).

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.06.04 : Affectation du résultat 2011 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

□ **M. Jean-Marc LE RUDULIER, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *après avoir voté le compte administratif 2011 de la communauté d'agglomération, décide l'affectation du résultat constaté en section de fonctionnement, soit 11 638 074,57 €, comme suit :*
 - *en recettes d'investissement sur la nature 1068 : réserves pour 5 773 095,65 € ;*
 - *en recettes de fonctionnement sur la nature 002 : résultat reporté pour 10 661 519,04 € ;*
- 2) *dit que les crédits ainsi affectés seront repris dans les écritures de la décision modificative n° 1 de l'exercice 2012 de la communauté d'agglomération.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.06.05 : Décision modificative n° 1 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc - Budget supplémentaire 2012.

□ **M. Jean-Marc LE RUDULIER, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *adopte la décision modificative n° 1 (budget supplémentaire) du budget principal de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc pour 2012 telle que présentée dans la maquette réglementaire ;*
- 2) *précise que le budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est voté par chapitre.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.06.06 : Modification par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc des durées d'amortissement des subventions d'équipement versées.

□ **M. Jean-Marc LE RUDULIER, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *décide d'amortir les subventions d'équipement versées sur une durée de 3 ans si la subvention porte sur du mobilier, du matériel ou des études, 7 ans si la subvention porte sur des bâtiments ou des installations, 20 ans si la subvention porte sur des infrastructures d'intérêt national, 1 an pour toutes les subventions dont le montant est inférieur ou égal à 10 000 € ;*
- 2) *précise que ces nouvelles durées d'amortissement s'appliqueront pour les subventions versées en 2012 dont l'amortissement débutera en 2013 ;*
- 3) *précise que le nouveau tableau des durées d'amortissement est le suivant :*

Catégorie de biens	Compte	Sous-catégorie de biens	Durée d'amortissement
Biens de faible valeur : < 500 €	Tous comptes		1 an
Frais d'études non suivis de travaux	2031 2087		5 ans
Frais d'insertion non suivis de travaux	2033 2087		1 an
Logiciels	205 2087		4 ans
Catégorie de biens	Compte	Sous-catégorie de biens	Durée d'amortissement

Subvention d'équipement versée	204...	Subvention portant sur du mobilier, du matériel et des études	3 ans
	204..	Subvention portant sur des bâtiments ou des installations	7 ans
	204...	Subvention portant sur des projets d'infrastructures d'intérêt national	20 ans
	204...	Subvention de faible valeur : montant $\leq$ 10 000 €	1 an
Construction de pépinière d'entreprises	21318 2141		30 ans
Outillage de voirie	21578 21757	Points d'apports volontaires	10 ans
Matériel de transport	2182 21782	Deux roues	5 ans
		Véhicules légers	5 ans
		Véhicules utilitaires	8 ans
		Matériel de nettoyage, de salage	8 ans
		Poids lourds et gros engins	10 ans
Matériel informatique	2183 21783	Micro-ordinateurs, portables, imprimantes, périphériques et accessoires	3 ans
		Serveurs	4 ans
Matériel de bureau	2183 21783	Gros matériel administratif	15 ans
		Matériel administratif	7 ans
		Matériel de reproduction	5 ans
		Matériel de communication	5 ans
		Gros moyens d'impression	10 ans
Mobilier	2184 21784		10 ans
Cheptel	2185	Chiens de garde	8 ans
Matériel de collecte des déchets	2188 21788	Bacs roulants, conteneurs d'apports volontaires	10 ans
Instruments de musique	2188 21788	Clavier à cordes	15 ans
		Instrument dont la valeur est supérieure ou égale à 5 000 €	10 ans
		Instrument dont la valeur est inférieure à 5 000 € et supérieure ou égale à 500 €	5 ans
		Matériel électrique d'amplification	5 ans
Autres immobilisations corporelles	2188 21788		7 ans

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

**2012.06.07 : Acquisition de locaux au 6 avenue de Paris à Versailles –
Ajustement des surfaces.**

□ M. Jean-François PEUMERY, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire,

- 1) décide l'acquisition d'une partie des bâtiments sis au 6 avenue de Paris à Versailles, d'une surface totale d'environ 1207 m², dans le respect de l'estimation du Domaine ;*
- 2) dit que les crédits sont prévus au budget 2012, nature 2115, sous-fonction 020 et qu'un complément sera proposé dans le cadre du Budget Primitif 2013 ;*
- 2) autorise le Président ou son représentant, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.06.08 : Convention particulière conclue entre l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour l'acquisition de licences de Systèmes d'Information Géographique (SIG) à destination des étudiants.

□ M. François de MAZIERES, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) approuve le projet de convention particulière conclue entre l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour l'acquisition de licences SIG à destination des étudiants ;*
- 2) dit que les crédits seront inscrits au budget de Versailles Grand Parc sur la nature 204181 : « subvention d'équipement versée aux organismes publics » ;*
- 3) autorise le Président ou son représentant à signer cette convention et ses actes afférents.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.06.09 : Avis de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sur le contrat régional entre la ville de Versailles et le Conseil Régional d'Ile-de-France.

□ M. François de MAZIERES, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *prend acte de la délibération n°2012-05-51 du conseil municipal de la ville de Versailles du 10 mai 2012, relative à une demande d'attribution d'un contrat régional auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France pour les opérations de création d'un jardin public sur le site des étangs Gobert, la restauration de la chapelle Richaud et la création d'une cour des senteurs dans le quartier Saint-Louis.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.06.10 : Personnel

Rémunération à titre occasionnel d'un secrétaire sténotypiste pour des missions de retranscription des débats des séances du Conseil communautaire.

□ M. Olivier LEBRUN, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *décide de faire appel à un secrétaire sténotypiste pour toute retranscription des séances du Conseil communautaire organisées par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*
- 2) *décide de faire appel à ce sténotypiste pour la retranscription des débats des séances du Conseil communautaire à compter du 1^{er} janvier 2012 ;*
- 3) *fixe la rémunération de l'intéressé à 65€ TTC par heure de travail effectué ;*
- 4) *dit que les crédits correspondants sont prévus au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 012, fonction 020 : administration générale, nature 64131 personnel non titulaire, rémunérations.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.06.11 : Recrutements d'agents saisonniers par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la période estivale 2012.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil communautaire :

- 1) *autorise le recours à des emplois saisonniers dans les limites de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et dans la limite de :
-3,5 mois pour des adjoints administratifs ;*
- 2) *fixe la rémunération de ces emplois par référence aux échelles indiciaires du cadre d'emplois de la filière administrative.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.06.12 : Renouvellement de la convention de médecine préventive avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne (CIG).

☐ M. Olivier LEBRUN, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

le Conseil communautaire :

- 1) *décide d'approuver les termes de la convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne, présentée en annexe ;*
- 2) *autorise le Président ou son représentant à signer la convention et tout document s'y rapportant ;*
- 3) *impute les recettes correspondantes au budget de la communauté d'agglomération.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2011.06.13 : Personnel communautaire – Ratio d'avancement pour l'échelon spécial de la catégorie C.

□ M. Olivier LEBRUN, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) fixe les ratios d'avancement à l'échelon spécial de la catégorie C à 100% ;*
- 2) décide que ce ratio est applicable aux grades d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe, d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe, d'ATSEM principal de 1^{ère} classe, d'agent social principal de 1^{ère} classe, d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe, d'auxiliaire de soins principal de 1^{ère} classe et d'opérateur principal des APS.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.06.14 : Désignation d'un représentant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc appelé à siéger à la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole.

□ Mme Dominique CONORT, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) décide de procéder au scrutin public à la désignation du représentant titulaire de Versailles Grand Parc appelé à siéger au sein du 2^{ème} collège de la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole ;*
- 2) à l'issue du vote au scrutin public, désigne Mme Marie-Joseph BEAUSSIER, conseillère municipale de Noisy-le-Roi, représentante titulaire de Versailles Grand Parc appelée à siéger au sein du 2^{ème} collège de la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.06.15 : Désignation d'un représentant de Versailles Grand Parc appelé à siéger au Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et de Saint-Cloud (SMGSEVESC).

☐ Mme Dominique CONORT, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) décide de procéder au scrutin public à la désignation du représentant titulaire de Versailles Grand Parc appelé à siéger au sein du comité du SMGSEVESC ;*
- 2) à l'issue du vote au scrutin public, désigne M. Claude VUILLIET représentant titulaire de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein du comité du SMGSEVESC.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.06.16 : Désignation de représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein du comité syndical du Syndicat Intercommunal pour la Destruction d'Ordures Ménagères et la Production d'Energie (SIDOMPE).

☐ Dominique CONORT, rapporteur donne lecture de la délibération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil communautaire :

- 1) décide de procéder au scrutin public à la désignation des représentants suppléants de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc appelés à siéger du comité du SIDOMPE ;*
- 2) à l'issue du vote au scrutin public, désigne Mme Dominique CONORT et M. Guy HEMET représentants suppléants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc appelé à siéger au sein du comité du SIDOMPE.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.06.17 : Déchèterie de Bois d'Arcy - Convention spéciale de déversement dans les réseaux d'assainissement syndicaux

**entre le SMAROV, la commune de Bois d'Arcy et la
communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

❑ **Dominique CONORT, rapporteur donne lecture de la délibération.**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) autorise le Président ou son représentant à signer la convention spéciale de déversement dans les réseaux d'assainissement syndicaux à intervenir et tout document s'y rapportant ;*
- 2) charge son Président ou son représentant, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

**2012.06.18 : Projet de déchèterie intercommunale sur Viroflay -
Acquisition d'un terrain pour la construction d'une
déchèterie sur la commune de Viroflay.**

❑ **Mme Dominique CONORT, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) décide, après déclaration préalable de division, l'acquisition du terrain cadastré en section AB 545 sur la commune de Viroflay à l'exception des tréfonds au prix de 275 000 € susceptible de faire l'objet de compléments de prix comme indiqué à l'annexe ci-jointe ;*
- 2) dit que les dépenses sont inscrites au budget 2012 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à l'article 2111 « terrains nus » ;*
- 3) autorise le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

**2012.06.19 : Construction d'une déchèterie sur la commune de Viroflay
Autorisation donnée au Président de déposer une demande
de permis de construire.**

□ Mme Dominique CONORT, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) autorise le Président à déposer une demande de permis de construire en vue de réaliser les travaux de construction de la déchèterie située sur la commune de Viroflay ;*
- 3) charge le Président, ou son représentant, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.
Nombre de votants :
Suffrages exprimés :

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.06.20 : Autorisation donnée au Président de signer un protocole d'accord avec la commune de Buc pour un échange de terrains en vue de créer une déchèterie intercommunale à Buc.

□ Mme Dominique CONORT, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil communautaire :

- 1) décide de céder, sans soulte, à la commune de Buc, 10238m² de la Parcelle AI05 située rue Maryse-Bastie conformément au plan ci-joint, en contrepartie de la cession dans les mêmes conditions par la commune de Buc à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, des parcelles AI65, AI102 et AI69 d'une surface cumulée de 10238m² ;*
- 2) rappelle que l'objectif de cet échange de parcelles est la construction d'une déchèterie intercommunale par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et un projet de salle polyvalente par la ville de Buc ;*
- 3) approuve les termes du protocole à intervenir entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la commune de Buc pour formaliser cet accord, tel qu'annexé à la présente délibération ;*
- 4) autorise le Président ou son représentant à signer ce protocole et tout document s'y rapportant.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.
Nombre de votants : 54
Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.06.21 : Conventions relatives au transfert de propriété, à l'implantation et à l'usage de bornes enterrées destinées à la collecte des déchets sur des parcelles privées.

❑ **Mme Dominique CONORT, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) approuve la convention type relative au transfert de propriété des bornes enterrées existantes mises en place sur des parcelles privées qui remplace la convention adoptée le 29 mars 2011 ;*
- 2) approuve la convention type relative à l'implantation et à l'usage des bornes enterrées sur des parcelles incluses dans une opération d'aménagement qui remplace la convention adoptée le 29 mars 2011 ;*
- 3) autorise le Président ou son représentant à signer lesdites conventions et tout document s'y rapportant.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.06.22 : Mise à jour du règlement de collecte des déchets de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

❑ **Mme Dominique CONORT, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) approuve les termes du règlement de collecte des déchets ;*
- 2) autorise le Président ou son représentant à signer le règlement et tout document s'y rapportant ;*
- 3) charge les maires de chaque commune d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.06.23 : Projet de requalification de l'Allée des Mortemets et aménagement d'un circuit de circulations douces :

autorisation donnée au Président de signer les différents actes juridiques nécessaires à l'étude du projet.

□ M. Bernard DEBAIN, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) approuve les trois projets de convention d'études pour la réalisation de l'aménagement de l'Allée des Mortemets ;*
- 2) autorise le Président ou son représentant à signer ces conventions et les actes afférents.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.06.24 : Avenant n°2 à la convention partenariale entre le STIF, Versailles Grand Parc, la ville du Chesnay et le Groupement Momentané d'Entreprises (GME) regroupant les entreprises de transport dans le cadre du contrat d'exploitation de type 2 des services réguliers routiers de voyageurs, navette HEC et Phébus de nuit 3.

□ M. Bernard DEBAIN, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) approuve l'avenant n°2 à la convention partenariale tripartite associée au contrat d'exploitation de type 2 du bassin de Versailles Grand Parc – Le Chesnay, relatif au renfort d'offre sur les communes de Jouy-en-Josas et Versailles ;*
- 2) dit que les crédits sont inscrits au budget de Versailles Grand Parc sur la nature 67443 « Subventions aux fermiers et concessionnaires » ;*
- 3) autorise le Président ou son représentant à signer cette convention et les actes afférents.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.06.25 : Convention entre l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mise à disposition d'un autocar et de son chauffeur dans le cadre de l'université d'été 2012.

□ M. Bernard DEBAIN, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) approuve le projet de convention particulière conclue entre l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mise à disposition d'un autocar et de son chauffeur dans le cadre de l'université d'été 2012 ;*
- 2) dit que les crédits sont inscrits au budget de Versailles Grand Parc sur la nature 6238 « Publicité, publications, relations publiques – Divers » ;*
- 3) autorise le Président ou son représentant à signer cette convention et ses actes afférents.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.06.26 : Convention avec l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) relative à un partenariat pour l'acquisition de vélos.

□ M. Bernard DEBAIN, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil communautaire :

- 1) approuve le projet de convention et la participation financière de Versailles Grand Parc à ce projet ;*
- 2) décide d'accorder à l'UVSQ une aide spécifique d'un montant de 100 000€ ;*
- 3) donne tout pouvoir au Président ou à son représentant, pour signer la convention et les documents s'y rapportant ;*
- 4) dit que les dépenses seront imputées au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, sur l'imputation budgétaire : DEPL-815-204181 Subvention d'équipement versée aux autres organismes publics ;*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.06.27 : Avis de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sur la répartition du solde de gestion 2011 entre les membres du Syndicat Mixte du Bassin de Déplacements de la Région de Versailles (SMBDRV) à sa dissolution.

□ M. Bernard DEBAIN, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) rappelle que le solde constaté au compte administratif 2011 est reversé entre les membres ayant versé une contribution en 2009 au prorata de leur population à cette date (population légale 2006) : Bailly 4 194 habitants, Châteaufort : 1 454 habitants, Le Chesnay : 30 227 habitants, Les Clayes-Sous-Bois : 17 255 habitants, Vélizy-Villacoublay : 20 271 habitants, Versailles Grand Parc : 173 307 habitants, soit un total de 246 708 habitants ;*
- 2) donne un avis favorable à la répartition du solde entre les communes dans le tableau ci-dessous :*

Commune	Population légale 2006	Part en %	Montant en euros	Montant en euros arrondis
Bailly	4 194	1,70%	177,0832	177,08
Châteaufort	1 454	0,59%	61,3922	61,39
Le Chesnay	30 227	12,25%	1 276,2744	1 276,28
Les Clayes-Sous-Bois	17 255	6,99%	728,5577	728,56
Vélizy-Villacoublay	20 271	8,22%	855,9023	855,90
Versailles Grand Parc	173 307	70,25%	7 317,5401	7 317,54
TOTAL	246 708	100,00%	10 416,7500	10 416,75

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.06.28 : Seconde délibération sur le Programme Local de l'Habitat intercommunal et transmission aux Préfets.

□ M. Jean-François PEUMERY, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *après avoir pris connaissance de l'avis des communes de Versailles Grand Parc, approuve à nouveau le projet du second Programme Local de l'Habitat, qui comprend :*
 - a. *un diagnostic,*
 - b. *un document orientations,*
 - c. *un programme d'actions ;*
- 2) *autorise le Président à transmettre le PLHI à monsieur le représentant de l'Etat dans la Région.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.06.29 : Souscription d'une part sociale dans le capital de la société coopérative de production d'HLM des Deux Sèvres et de la Région en vue de sa transformation en SCIC d'HLM et désignation d'un représentant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

□ M. Jean-François PEUMERY, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *décide de devenir associé de la société coopérative de production d'HLM à capital variable des Deux Sèvres et de la Région en y souscrivant moyennant le prix de 15,24 € une part sociale d'une valeur nominale de 15,24 € et ce sous la condition résolutoire qu'elle soit, avec agrément du ministère du Logement, transformée au plus tard dans un délai de 6 mois à compter de la présente délibération, en société coopérative d'intérêt collectif d'HLM à capital variable dont la dénomination sociale sera COOPIEVOY ;*
- 2) *dit que les dépenses seront inscrites au budget 2012 dans le cadre d'une modification ultérieure du budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à l'article 261 : « Titres de participation » ;*
- 3) *décide de procéder au scrutin public à la désignation du représentant de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc au sein de la société coopérative ;*
- 4) *désigne M. Jean-François PEUMERY, pour représenter Versailles Grand Parc au sein de la société coopérative qui aura été transformée dans le délai indiqué ci-dessus, en société coopérative d'intérêt collectif d'HLM à capital variable avec la dénomination sociale de COOPIEVOY.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.06.30 : Approbation de la charte éthique de vidéoprotection.

□ M. Jean-François PEUMERY, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) approuve le projet de charte éthique de vidéoprotection ;*
- 2) décide de transmettre la présente charte, pour approbation, à chacun des maires des communes incluses dans le Schéma directeur de vidéoprotection de Versailles ;*
- 3) autorise sa diffusion à toutes les personnes concernées.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.06.31 : Avis sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune des Clayes-sous-Bois.

□ M. Hervé HOCQUARD, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) décide de soutenir l'avis défavorable émis par la commune de Bois d'Arcy sur l'aménagement de la zone du Puits à Loup dans le projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune des Clayes-sous-Bois.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.06.32 : Conventions pour l'accompagnement et la diffusion des événements culturels intercommunaux - Pièce de théâtre « Le Mariage de Figaro » à Saint-Cyr-l'Ecole et concert de jazz à la Ferme de la Tremblaye de Bois d'Arcy.

□ M. Patrick CONFETTI, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *adopte les termes des conventions avec la ville de Saint-Cyr-l'Ecole et Comédiens et Compagnie pour la diffusion du spectacle "Mariage de Figaro" pour la saison 2012-2013 et avec la ville de Bois d'Arcy et Impro Primo pour un concert inaugural des journées européennes du patrimoine le 14 septembre 2012 ;*
- 2) *autorise le Président ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi que tous documents y afférents ;*
- 3) *dit que les crédits sont inscrits au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, nature 6228 « rémunération d'intermédiaires et honoraires divers », 64131 « rémunérations », 6451 « cotisations à l'URSSAF » et 6458 « cotisations aux autres organismes sociaux » pour l'achat des spectacles et la rémunération des artistes et nature 637 « autres impôts, taxes et versements assimilés » pour le règlement des droits d'auteurs.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.06.33 : Election des membres du jury dans le cadre du lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles, pôle de musique, rue de la Chancellerie.

□ M. Patrick CONFETTI, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *décide de procéder au scrutin public à la désignation des membres du jury du concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles, pôle de musique, rue de la Chancellerie ;*
- 2) *désigne comme membres titulaires du jury du concours de maîtrise d'œuvre :*

Membres titulaires
M. Patrick CONFETTI
M. Jacques BELLIER
M. Jean-Marc LE RUDULIER
Mme Marie-Annick DUCHÊNE
M. Olivier LEBRUN

et comme membres suppléants du jury :

Membres suppléants
Mme Pascale RENAUD
Mme Martine ARNAL
M. Alain NOURISSIER
Mme Annie BOURACHOT- ROUCAYROL
Mme Pascale ROCHERON

- 3) *décide du remboursement des frais de déplacement au réel des membres ayant une qualification ou expérience équivalente à celle demandée aux candidats, désignés ultérieurement par le président et appelés à siéger au sein du jury ;*
- 4) *dit que les crédits sont inscrits au budget 2012 de Versailles Grand Parc sur l'imputation CONST-3114-2031-CEM4-POLMUSIQ « Frais d'études ».*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N° de l'ordre du jour :

2012.06.34 : Election des membres du jury dans le cadre du lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la création du pôle danse du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles dans les bâtiments du groupe scolaire « Lully-Vauban » de Versailles.

□ M. Patrick CONFETTI, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *décide de procéder au scrutin public à la désignation des membres du jury du concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la création du pôle danse du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles dans les bâtiments du groupe scolaire « Lully-Vauban » de Versailles par vote au scrutin public ;*
- 2) *désigne comme membres titulaires du jury du concours de maîtrise d'œuvre :*

Membres titulaires
M. Patrick CONFETTI
M. Jacques BELLIER
M. Jean-Marc LE RUDULIER
Mme Marie-Annick DUCHÊNE
M. Olivier LEBRUN

et comme membres suppléants du jury :

Membres suppléants
Mme Pascale RENAUD
Mme Martine ARNAL
M. Alain NOURISSIER
Mme Annie BOURACHOT- ROUCAYROL
Mme Pascale ROCHERON

- 3) *décide du remboursement des frais de déplacement au réel des membres ayant une qualification ou expérience équivalente à celle demandée aux candidats, désignés ultérieurement par le président et appelés à siéger au sein du jury ;*
- 4) *dit que les crédits sont inscrits au budget 2012 de Versailles Grand Parc sur l'imputation : CONST-3114-2031-CEM4-POLDANSE « Frais d'études ».*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,

Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services